



**Dossier de demande d'autorisation d'intervention
sur les tortues marines
en France métropolitaine dans le cadre du programme
« Observatoire des Tortues marines: réseaux d'échouage, de sauvetage et
d'observation de Tortues Marines de France métropolitaine »**

SOMMAIRE

A. Demande d'autorisation

- A.1. Nom, adresse et organigramme du demandeur
- A.2. Espèces concernées par la demande
- A.3. Lieux d'intervention concernés par la demande

B. Description du programme d'activité dans lequel s'inscrit la demande, de sa finalité et de son objectif

B.1. L'Observatoire des Tortues marines en France métropolitaine

- B.1.1. Rappel historique
- B.1.2. Mission
- B.1.3. Organisation
 - B.1.3.1. Organisation du RTMMF
 - B.1.3.2. Organisation du RTMAE

B.2. Programme d'intervention

- B.2.1. Nature des interventions
- B.2.2. Organigramme d'intervention

B.3. Programme scientifique

- B.3.1. Axes de travail
- B.3.2. Bancarisation, synthèse et valorisation des données

B.4. Objet de la demande

B.5. Critères requis pour l'attribution de l'autorisation aux correspondants

ANNEXES

- Annexe 1 : fiches de collecte de données utilisées par les Réseaux Tortues Marines de France métropolitaine
- Annexe 2 : listes des correspondants des Réseaux Tortues Marines de France métropolitaine (au 1^{er} janvier 2015)
- Annexe 3 : publications des Réseaux Tortues Marines de France métropolitaine
- Annexe 4 : programmes et partenaires scientifiques associés à l'exploitation scientifique des échantillons et données récoltées par les Réseaux Tortues Marines de France métropolitaine
- Annexe 5 : liste et coordonnées des centres habilités à stocker les échantillons biologiques
- Annexe 6 : protocoles de prélèvement d'échantillons biologiques et de pose d'une marque
- Annexe 7 : contenu des formations dispensées aux correspondants des réseaux
- Annexe 8 : charte des correspondants de l'Observatoire des Tortues marines de France métropolitaine pour la période 2016-2020

A. Demande d'autorisation

A.1. Nom, adresse et organigramme du demandeur

Service du Patrimoine naturel (SPN),
Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN),
CP 41, 57 rue Cuvier 75231 Paris cedex 05.

Directeur

J.P. Siblet

Directeurs adjoints :

J. Touroult, L. Poncet

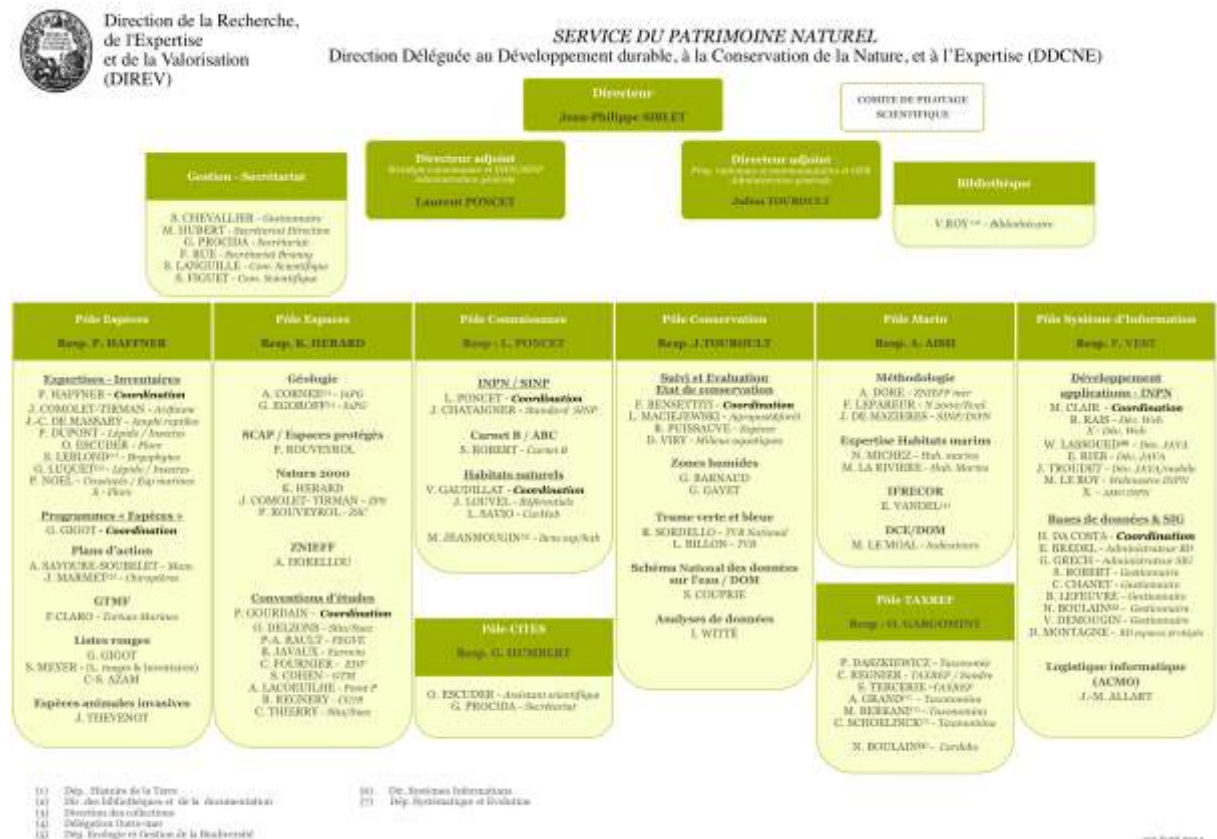
Responsable du pôle Espèces

P. Haffner

Chargée de mission Groupe Tortues Marines France :

F. Claro

Organigramme du SPN



A.2. Espèces concernées par la demande

La demande concerne les 6 espèces de tortues marines pouvant être observées sur le territoire national:

Tortue Luth *Dermochelys coriacea*

Tortue caouanne *Caretta caretta*

Tortue verte *Chelonia mydas*

Tortue de Kemp *Lepidochelys kempii*

Tortue imbriquée *Eretmochelys imbricata*

Tortue olivâtre *Lepidochelys olivacea*

A.3. Lieux d'intervention concernés par la demande

Zone littorale et eaux territoriales de France métropolitaine

B. Description du programme d'activité dans lequel s'inscrit la demande, de sa finalité et de son objectif

B.1. Les Réseaux Tortues Marines en France métropolitaine

B.1.1. Rappel historique

En 1991, la " Direction de la Nature et des Paysages " a créé un " Groupe Tortues marines". Par la suite, le " *Plan d'Action en faveur des Tortues Marines* " a été mis en place et, en 1993, un " *Cahier des Charges* ", déterminant plusieurs orientations d'étude intéressant les tortues marines sur les côtes de France métropolitaine et d'outre-mer a été élaboré.

Parmi les sujets prévus, figurait le recensement des données éparses concernant les côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche-mer du Nord, d'une part, et de la Méditerranée, d'autre part. Ces recensements permettant d'assurer un suivi des populations, et une activité de veille ou d'alerte, il était intéressant de les poursuivre.

La collecte des données sur les tortues marines des côtes de France (Atlantique, Manche, mer du Nord, Méditerranée) a commencé à être systématique à dater de 1980. Grâce au réseau de correspondants déjà mis en place depuis 1972 pour les mammifères marins, les observations ont été transmises au coordinateur national R. Duguay pour la publication d'un rapport annuel. Ces travaux ont, en partie, reçu le soutien financier de contrats d'étude du Ministère chargé de l'environnement. Sur les côtes françaises de Méditerranée, un réseau similaire a été progressivement mis en place à partir de 1996 par la Société Herpétologique de France. Aujourd'hui, la mission d'Observatoire sur les tortues marines en France métropolitaine est assurée par deux réseaux d'échouage, de sauvetage et

d'observation (cf B.1.3.) intervenant d'une part dans les sous-régions marines golfe de Gascogne- mers Celtiques- Manche-mer du Nord, et d'autre part dans la sous-région marine Méditerranée occidentale.

B.1.2. Mission

Les réseaux ont pour mission de rassembler les informations concernant les tortues marines sur les côtes françaises de la Métropole et d'assurer l'exploitation scientifique des animaux qui s'y échouent ou y sont capturés accidentellement; l'analyse des données recueillies contribue de décrire les tendances d'évolution des effectifs des populations, les événements qui affectent ces espèces, ainsi que les pressions anthropiques qui s'exercent sur elles. Des données d'observation en mer peuvent également être recueillies grâce au concours d'informateurs à l'occasion de campagnes ou de sorties en mer.

B.1.3. Organisation

L'Observatoire des Tortues marines en France métropolitaine consiste en deux Réseaux Tortues Marines qui interviennent en France métropolitaine : le Réseau Tortues Marines Atlantique Est (RTMAE) pour les sous-régions marines Golfe de Gascogne- mers Celtiques- Manche- mer du Nord, et le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) pour la sous-région marine Méditerranée occidentale. Les membres de ces réseaux sont répartis sur l'ensemble des façades métropolitaines, et sont des bénévoles dont la disponibilité est soumise aux contraintes ou obligations de leur vie professionnelle. Chaque Réseau Tortues Marines de France métropolitaine est animé par un coordonnateur qui désigne et forme ses membres. Ces coordonnateurs centralisent, gèrent et assurent la traçabilité, l'utilisation et la valorisation des données et prélèvements recueillies par les correspondants. Ils restituent ces informations sous la forme de rapports annuels et de synthèses qu'ils transmettent notamment aux organismes de tutelle.

B.1.3.1 Organisation du RTMMF

Le Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) correspond à une commission spécialisée de la Société Herpétologique de France et est coordonné par un coordonnateur sur le continent et un coordonnateur en Corse. Le RTMMF compte (au 1^{er} janvier 2015) 94 correspondants intervenant dans 9 départements (Annexe 2a).

B.1.3.2. Organisation du RTMAE

Le Réseau Tortues Marines Atlantique Est (RTMAE) est animé par le Centre d'Etudes et de Soins pour les Tortues Marines de l' Aquarium La Rochelle. Il est constitué à ce jour de 123 correspondants (au 1^{er} juin 2015) intervenant dans 16 départements (Annexe 2b).

Les correspondants reçoivent une formation qui leur permet, si celle-ci est validée par le coordonnateur de réseau, d'obtenir un avis favorable lors de leur demande de délivrance de la carte verte qui leur permettra d'intervenir dans le cadre du programme scientifique et de l'autorisation d'intervention sur espèces protégées délivrée par le Ministère chargé de l'écologie. Les coordonnateurs de Réseaux ont la responsabilité de transmettre la documentation actualisée (fiches d'échouage...) nécessaire à ces correspondants pour assurer la standardisation des données collectées.

B.2. Programme d'intervention

B.2.1. Nature des interventions

Le nombre d'interventions moyen est de 30 à 40 par an pour les échouages et les captures accidentelles lors des interactions avec les activités de pêche en Méditerranée et de 31 sur la façade Golfe de Gascogne- mers Celtiques-Manche- mer du Nord.

La nature des interventions réalisées par les correspondants des Réseaux est la suivante :

Tortues mortes et vivantes :

Dans tous les cas, les caractéristiques des spécimens (critères de détermination de l'espèce, sexe, données biométriques et lésions externes) sont relevées et les observations sont notées sur une fiche d'observation (Annexe 1).

Tortues vivantes :

Dans le cas des individus vivants, après relevé des informations sus-mentionnées, l'intervention consiste à les relâcher après marquage, prise de photographies et prélèvements éventuels, et/ ou après des soins adaptés si nécessaire ; ces soins sont dispensés sur place (cas de la tortue Luth notamment), en centre de soins agréé (CESTMed hébergé par le Seaquarium du Grau du Roi pour la façade méditerranéenne continentale, C.E.S.T.M. hébergé par l'Aquarium La Rochelle pour la façade Atlantique- Manche- mer du Nord) ou de transit (Aquarium ou parc zoologique réquisitionnés dans les cas d'urgence pour assurer les premiers soins).

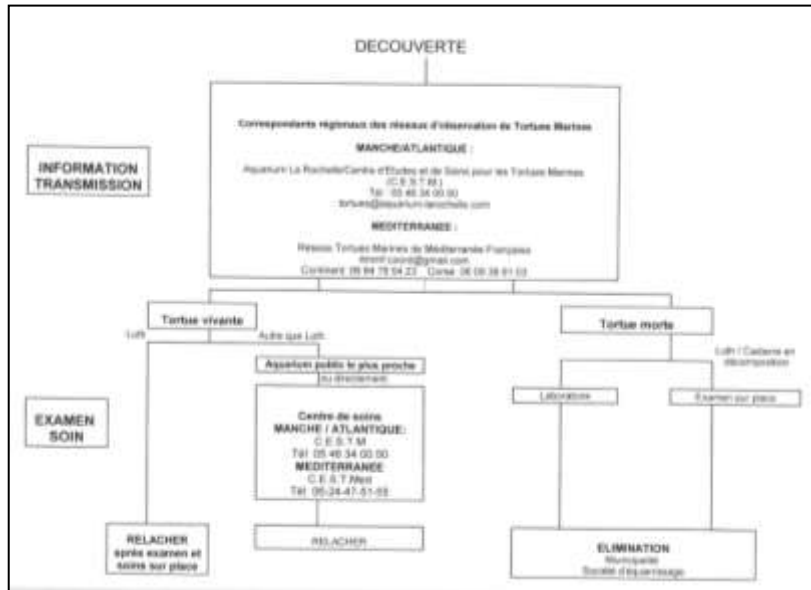
Tortues mortes :

Pour les animaux morts, l'exploitation scientifique consiste en une dissection ou une autopsie (selon le degré d'autolyse des tissus et les moyens disponibles) et le prélèvement des échantillons biologiques nécessaires aux analyses prévues par le programme scientifique de l'Observatoire des Tortues marines de France métropolitaine et les partenaires scientifiques associés (Annexe 4), et celles permettant de déterminer les causes de la mort. La suite de la procédure dépend de la taille du cadavre et du degré d'autolyse des tissus. Pour les individus de petite taille, les cadavres sont transportés et stockés temporairement au congélateur en vue de leur transfert vers les laboratoires désignés par le programme et/ou de leur élimination le moment venu. Dans tous les cas la municipalité est contactée par le coordonnateur- ou à sa demande par le correspondant- du Réseau concerné (RTMAE ou RTMMF), pour l'informer de l'enlèvement par ce Réseau d'une carcasse en vue d'une exploitation scientifique, ou pour lui donner les précisions nécessaires à l'intervention de la municipalité.

Nidification :

En cas de nidification , les coordonnateurs de réseaux peuvent être amenés à définir et appliquer, avec les scientifiques ressources, les mesures adéquates pour assurer l'évolution des œufs jusqu'à leur éclosion; bien que les cas de nidification de tortues marines en France métropolitaine soient à ce jour exceptionnels et ne concernent que le littoral méditerranéen (pontes de caouanne *Caretta caretta* découvertes en Corse en 2002 et à Saint-Tropez (Var) en 2006), la présente demande inclut la manipulation des œufs en raison du caractère d'urgence à intervenir pour éviter la destruction du nid (intempéries, activités anthropiques...) et éventuellement assurer la transplantation ou la mise en incubation des œufs sans risque pour l'embryon (dans les 3 heures après la ponte).

B.2.2. Organigramme d'intervention



B.3. Programme scientifique

Le RTMMF et le RTMAE agissent dans le cadre du programme scientifique décrit ci-après. Ils peuvent être mobilisés, pour d'autres programmes de recherche scientifique (en particulier Annexe 4) pour la collecte de matériel biologique complémentaire aux observations et à la collecte d'échantillons effectués en routine, dans la limite des interventions autorisées par leur carte verte et d'un avis favorable du MNHN.

B.3.1. Axes de travail :

On distingue plusieurs axes d'acquisition de connaissances et de suivi scientifique :

- distribution des espèces et habitats:

Les données de géolocalisation sont collectées lors des échouages et des captures accidentelles afin d'augmenter la connaissance de la distribution géographique des espèces fréquentant le littoral et les eaux métropolitaines et de collecter des données qui pourront être utilisées dans le cadre d'études futures sur les habitats de tortues marines et les interactions avec les activités anthropiques.

- étude des populations :

*génétique : les échantillons prélevés sur les tortues trouvées échouées ou capturées accidentellement mortes sont stockés en vue de leur analyse par des laboratoires scientifiques à l'aide de méthodes de biologie moléculaire, afin d'attribuer la région et population de naissance (Méditerranée orientale, Cap Vert, Amérique Centrale et du Nord) à chaque tortue échantillonnée. Ces études peuvent permettre d'identifier les populations et sous-populations, et par conséquent les unités régionales de gestion et de conservation (RMUs) à considérer sur le territoire français métropolitain. Certains résultats ont déjà fait l'objet de publications à partir des individus exploités par le RTMAE (Annexes 3 et 4). En Méditerranée, une étude a débuté en 2014 à partir des individus exploités par le RTMMF (Annexe 4).

*démographie : les informations relatives au sexe et à la taille sont relevées afin de décrire les stades biologiques qui fréquentent les eaux françaises, et de contribuer à connaître la structure des populations concernées ; en effet, les données méristiques récoltées permettent de connaître les stades et toutes autres caractéristiques en relation avec la croissance (asymétrie, etc.) pour chaque population d'espèce fréquentant les eaux métropolitaines. Pour les individus juvéniles vivants, seuls les relevés biométriques sont réalisés, la différenciation sexuelle ne pouvant être faite par observation directe.

Pour compléter ces informations, des échantillons d'os longs et osselets sont dans la mesure du possible prélevés sur les cadavres et adressés aux partenaires scientifiques afin d'estimer l'âge des individus par la technique de squelette-chronologie, et de contribuer à la connaissance des caractéristiques de la croissance des individus de chaque population d'espèce fréquentant les eaux métropolitaines (Annexe 4).

*déplacements : les coordonnateurs et correspondants qu'ils désignent au sein des Réseaux sont amenés à marquer et relever les numéros et caractéristiques des marques posées sur les tortues marines trouvées en France métropolitaine (Capture Marquage Recapture), cette partie du programme contribue à augmenter les connaissances sur les déplacements des individus à l'échelle régionale et mondiale, par la confrontation et l'analyse des résultats avec les réseaux homologues à l'étranger (notamment via la liste de diffusion des réseaux Seaturtle et MedTurtle).

- impact des pressions anthropiques, causes de morbidité et de mortalité :

Les correspondants collectent des informations (nature et caractéristiques de lésions) et éléments témoins d'interactions avec déchets, navires, activités de pêche etc ; ils prennent également des documents photographiques permettant de décrire les pressions anthropiques et leurs impacts sur les tortues marines. Les résultats des examens vétérinaires complémentaires initiés pour des raisons diagnostiques et thérapeutiques par le RTMMF, le RTMAE, et les centres des soins habilités (CESTMed, CESTM Aquarium le Rochelle), dans la mesure des moyens disponibles, sont archivés pour être analysés à l'occasion du rapport annuel ou de publications.

- banque d'échantillons :

Des échantillons de tissus sont prélevés sur les animaux morts, et stockés afin de constituer une banque pour les études en cours ou ultérieures. Le prélèvement sur animaux vivants ne peut être effectué que par une personne détentrice du certificat de concepteur en expérimentation animale et les manipulateurs agissant dans ce cadre.

B.3.2. Bancarisation, synthèse et valorisation des données

Les données relevées sur les fiches remplies par les correspondants sont bancarisées par les coordonnateurs des réseaux. Les données du RTMMF sont saisies sur le système CARDOBS du MNHN (SPN) et gérées par le SPN. Les données du RTMAE sont saisies et gérées à l'Aquarium La Rochelle dans une base de données dédiée.

Une synthèse annuelle des observations est adressée à la DEB (Direction de l'Eau et de la Biodiversité) du Ministère en charge de l'environnement, au SPN (Service du Patrimoine Naturel au Muséum national d'Histoire naturelle), aux DREALs (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et aux Préfectures des départements dans lesquels les Réseaux ont reçu les autorisations d'intervention sur ces espèces protégées.

Les observations originales et les résultats des études scientifiques auxquelles contribuent les réseaux donnent par ailleurs lieu à des publications régulières dans diverses revues scientifiques (Annexe 3). Ils sont en complément exposés sous forme de communications lors de réunions scientifiques, de conférences internationales (ie Symposium international sur les Tortues Marines- International Sea Turtle Symposium, conférence Med Turtle etc.) (Annexe 3).

Des avis et synthèses de données sont enfin régulièrement préparés par les coordonnateurs du RTMMF et du RTMAE à la demande du Groupe Tortues Marines France, qui relaie les demandes d'information des Ministères en charge des rapportages dans le cadre des engagements de la France pour la conservation des tortues marines et de leurs habitats (DHFF, DCSMM, Protocole ASP de la Convention de Barcelone, OSPAR, CMS, ICCAT, CGPM etc), et qui coordonne et synthétise les réponses à ces sollicitations.

B.4. Objets de l'autorisation demandée

- Manipulation et examen d'un animal mort échoué ou capturé accidentellement, et prélèvement d'échantillons biologiques

Manipuler l'animal pour déterminer l'espèce, le sexe, réaliser les relevés biométriques, prélever des échantillons biologiques

-Transport et stockage temporaire d'un animal mort à des fins scientifiques

Transporter et stocker temporairement des tortues marines trouvées mortes échouées, en mer ou capturées accidentellement en vue de leur transfert vers la structure habilitée qui pratiquera les autopsies (annexe 5).

- Capture et examen d'un animal échoué ou capturé accidentellement vivant et transport vers un centre de soins et de réhabilitation agréé et/ou un lieu de remise en milieu naturel à des fins de sauvetage

Capturer, transporter et détenir temporairement des tortues marines trouvées vivantes échouées, en difficulté en mer, ou capturées accidentellement en vue de leur transfert vers un centre de soins et de réhabilitation agréé (annexe 5).

- Manipulation de tortues vivantes pour la pose d'un dispositif d'identification et de suivi individuels, ainsi que le prélèvement de matériel biologique

Manipuler une tortue vivante pour poser un dispositif d'identification et de suivi individuels (balise), pratiquer le prélèvement simple (non répété sur le même individu) d'échantillons de tissus (par prise de sang, biopsie de peau superficielle, prélèvement de feuilles d'écaille - voir annexe 6), les transporter et les stocker temporairement en centre de soins ou en laboratoire par les personnes désignées par le MNHN (annexe 5), sous réserve des compétences requises ou d'une formation leur permettant d'acquérir les compétences requises, et en accord avec la réglementation sur l'expérimentation animale

- Transport et détention d'échantillons de matériel biologique à des fins scientifiques:

Transporter et stocker les échantillons de matériel biologique temporairement en centre de soins ou en laboratoire par les personnes/institutions désignées par le MNHN (annexe 5)

- **Transport et détention et utilisation des œufs** à des fins de sauvetage et scientifiques: en particulier en Méditerranée (Corse notamment) où l'activité de ponte est susceptible de s'intensifier et au cas par cas, en cas de menace potentielle et urgente sur les pontes de tortues marines, les Réseaux pourront être mandatés par le MNHN pour intervenir selon les modalités que le MNHN aura définies (déplacement hors d'une zone à risque de destruction du nid, mise en incubation).

B.5. Critères requis pour l'attribution de l'autorisation aux correspondants par le MNHN:

Les personnes souhaitant devenir correspondant du RTMAE ou du RTMMF, doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Se rapprocher du RTMMF (façade Méditerranée) ou du RTMAE (façade Manche-Atlantique) et envoyer une lettre de motivation au responsable du réseau correspondant en précisant les raisons pour lesquelles elles souhaitent participer au réseau, l'apport qu'elles comptent apporter au réseau, leur zone d'intervention.

- Suivre une formation sur la conduite à tenir en cas de trouvaille de tortues marines proposée par le RTMMF (façade Méditerranée) ou le RTMAE (façade Manche-Atlantique) et le MNHN: une formation initiale dispensée à tout nouveau correspondant et en cas de nécessité exprimée par le correspondant, le responsable de réseau ou le MNHN, une formation de recyclage pour le maintien de compétences pour les correspondants détenteurs d'une autorisation depuis au moins 5 ans. Une fois validée par l'organisme formateur et le responsable du réseau, ce dernier fait parvenir le dossier demande d'attribution d'une carte verte au MNHN décrit dans la charte du correspondant (Annexe 8)

- Posséder ou avoir accès au matériel requis pour i) la manipulation animaux vivants et morts, ii) la conservation des échantillons, notamment un congélateur dévolu à cet effet et le iii) le transport et le stockage en toute hygiène et sécurité des spécimens vivants ou morts notamment une caisse dont la taille est adaptée à l'espèce transportée, et/ ou un sac de transport étanche.

- Pour les personnes désignées pour le prélèvement d'échantillons biologiques : avoir les compétences nécessaires (diplôme vétérinaire, certificat d'expérimentation animale, compétences animalières évaluées par le MNHN)

- Signer la charte des correspondants de l' « Observatoire des Tortues marines: réseaux d'échouage, de sauvetage et d'observation de Tortues Marines de France métropolitaine »

ANNEXE 1

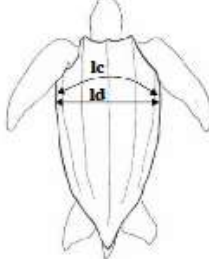

FICHES DE COLLECTE DE DONNEES UTILISEES PAR LES RESEAUX TORTUES MARINES DE FRANCE METROPOLITAINE

Fiche « Echouage de Tortues Marines en Atlantique est »

FICHE D'ECHOUAGE DE TORTUE MARINE

Ministère de l'environnement, Direction de la nature et des paysages - Groupe Tortue Marine

Cocher la case correspondant à une réponse affirmative, remplir les espaces réponse dans tous les cas (si manque d'information, notez « ? »)

COMMUNE :		Date d'observation:/...../.....	
Département :		Plage ou lieu dit :	
IDENTIFICATION			
Etat de fraîcheur : 1 vivant <input type="checkbox"/>		Espèce :	
2 frais <input type="checkbox"/>		Détermination : probable <input type="checkbox"/> Sexe :	
3 putréfié <input type="checkbox"/>		certaine <input type="checkbox"/>	
4 très putréfié <input type="checkbox"/>		Référence marquage :	
5 restes <input type="checkbox"/>		Critères de détermination :	
ANIMAL VIVANT (code fraîcheur 1)			
Observé sur place <input type="checkbox"/>			
Capturé pour mise en soin <input type="checkbox"/>			
Mise en soin Date:/...../.....		Mise en liberté : Date:/...../.....	
Lieu :		Lieu :	
Poids : kg		Poids : kg	
Observation, soins :		N° de marque :	
ANIMAL MORT (code fraîcheur 2, 3, 4, 5)			
Capturé <input type="checkbox"/>		Date de la mort :/...../.....	
Trouvé en mer <input type="checkbox"/>		Date d'échouage:/...../.....	
Echoué mort <input type="checkbox"/>		Trace d'engins de pêche :	
Rapport d'autopsie rempli <input type="checkbox"/>		Prélèvements faits <input type="checkbox"/>	
CIRCONSTANCES DE L'OBSERVATION			
Par hasard <input type="checkbox"/>			
Par informateur <input type="checkbox"/>		Nom :	
Photos prises <input type="checkbox"/>		Autres animaux observés à proximité :	
Autres observations :			
<p>Vue dorsale</p>  <p>lc largeur courbe : cm ld largeur droite : cm</p>		<p>Vue ventrale</p>  <p>Q1 : cm Q2 : cm</p>	
<p>Localiser sur les schémas les marques ou blessures éventuelles</p>			
<p>OBSERVATEUR : Nom</p>		<p>Demande d'autres fiches <input type="checkbox"/></p>	
<p>Adresse :</p>			

FICHE A RETOURNER A : Aquarium La Rochelle B.P. 4 17002 La Rochelle Cedex 01
Tél : 05 46 34 00 00 Fax : 05 46 45 35 71
Mél : tortues@aquarium-larochelle.com

Fiches « Echouage de Tortues Marines en Méditerranée »

Dermodochelys coriacea

FICHE d'ÉCHOUAGE ou CAPTURE de TORTUES MARINES

« Réseau Tortues marines de Méditerranée française » (rtmmf.coord@gmail.com)

Cases réponses : cocher celle(s) qui correspond(ent) à une réponse affirmative ; * : rayer les mentions inutiles
Espaces réponses : _____, remplir dans tous les cas (sans information noter : « ??? »). **Écrire en MAJUSCULES**

1. Commune :	Date capture* / échouage* / observation* :
Département :	Plage ou lieu-dit :
Latitude:	N ; Longitude: E ou W (préciser: grades* , degrés* ou WGS84*)

2. Code fraîcheur:	1 vivant <input type="checkbox"/>	2 frais <input type="checkbox"/>	3 putréfié <input type="checkbox"/>	4 très putréfié <input type="checkbox"/>	5 restes <input type="checkbox"/>	Espèce :	
						Détermination :	probable <input type="checkbox"/>
							certaine <input type="checkbox"/>
						Sexe :	
						Critères de détermination :	
Renseignements complémentaires au dos de la fiche <input type="checkbox"/>							

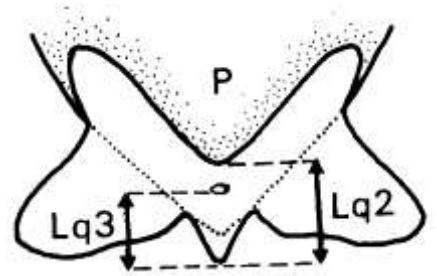
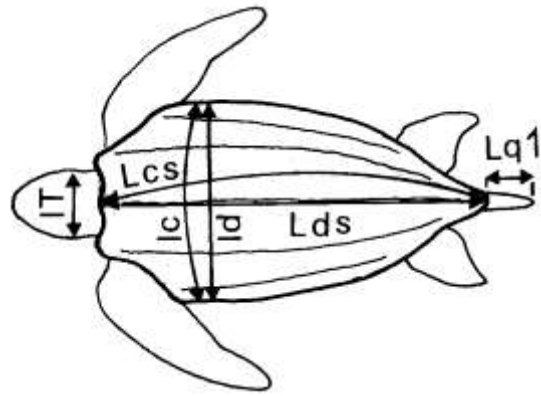
3. Animal vivant.	Observé sur place <input type="checkbox"/>	Bagué <input type="checkbox"/>	Références de la bague :
(code 1) Mis en soins <input type="checkbox"/>	Poids :	kg	
Date :			Remis en liberté. Lieu :
Lieu :			Date :
			Poids : kg
			Bagué <input type="checkbox"/> Nouvelle bague N° :
Observations en soins :			
Renseignements complémentaires au dos de la fiche <input type="checkbox"/>			

4. Animal mort.	Date de la mort :	Date d'échouage :
(codes 2, 3, 4, 5) Capture probable <input type="checkbox"/>	certaine <input type="checkbox"/>	Rapport d'autopsie rempli <input type="checkbox"/>
	Blessures <input type="checkbox"/> :	Bagué <input type="checkbox"/> Références de la bague :
Renseignements complémentaires au dos de la fiche <input type="checkbox"/>		

5. Circonstances de l'observation:	par hasard <input type="checkbox"/>	Photos prises <input type="checkbox"/>
	par informateur <input type="checkbox"/>	NOM, Prénom, Courriel :
Traits caractéristiques de capture :		
Engin : chalut de fond <input type="checkbox"/> ; chalut pélagique <input type="checkbox"/> ; filet maillant de fond <input type="checkbox"/> ; filet maillant dérivant <input type="checkbox"/> ; trémail <input type="checkbox"/> ; filet langoustier <input type="checkbox"/> ; filet tournant à sardine <input type="checkbox"/> ; filet tournant à thon <input type="checkbox"/> ; palangre fond <input type="checkbox"/> ; palangre dérivante <input type="checkbox"/> ; autre <input type="checkbox"/> (préciser) :		
; Bateau (Nom - type - N°) <input type="checkbox"/> :		
Prélèvements effectués : <input type="checkbox"/> (préciser)		
Autres observations (épizoïtes, etc.) :		
Renseignements complémentaires au dos de la fiche <input type="checkbox"/>		

6. Mensurations [cm]	Renseignements complémentaires au dos de la fiche <input type="checkbox"/>
Lcs :	
Lds :	
lc :	
ld :	

Lq1 :
Lq2 :
Lq3 :
LP :
IT :
P [kg] :



7. **Obs. ou Rédacteur.** NOM Prénom :
Adresse :
Tél./Fax/Courriel :

Date de rédaction :

[14-10-2012]

Renvoyer la fiche à : < rtmmf.coord@gmail.com >

Chéloniides

FICHE d'ÉCHOUAGE ou CAPTURE de TORTUES MARINES « Réseau Tortues marines de Méditerranée française » (rtmmf.coord@gmail.com)

Cases réponses : cocher celle(s) qui correspond(ent) à une réponse affirmative ; * : rayer les mentions inutiles
Espaces réponses : _____, remplir dans tous les cas (sans information noter : « ??? »). **Écrire en MAJUSCULES**

1. Commune :	Date capture* / échouage* / observation* :
Département :	Plage ou lieu-dit :
Latitude:	N ; Longitude: E ou W (préciser: grades* , degrés* ou WGS84*)

2. Code fraîcheur: 1 vivant <input type="checkbox"/>	Espèce :
2 frais <input type="checkbox"/>	Détermination : probable <input type="checkbox"/>
3 putréfié <input type="checkbox"/>	certaine <input type="checkbox"/>
4 très putréfié <input type="checkbox"/>	Sexe :
5 restes <input type="checkbox"/>	Critères de détermination :
Renseignements complémentaires au dos de la fiche <input type="checkbox"/>	

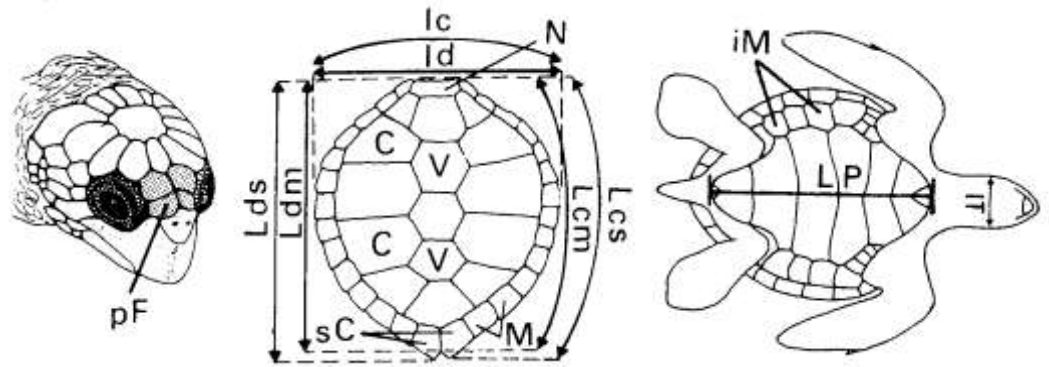
3. Animal vivant. Observé sur place <input type="checkbox"/>	Bagué <input type="checkbox"/>	Références de la bague :
(code 1) Mis en soins <input type="checkbox"/>	Poids : kg	
Date :	Remis en liberté. Lieu :	
Lieu :	Date :	
	Poids : kg	
	Bagué <input type="checkbox"/>	Nouvelle bague N° :
Observations en soins :		
Renseignements complémentaires au dos de la fiche <input type="checkbox"/>		

4. Animal mort. Date de la mort :	Date d'échouage :	
(codes 2, 3, 4, 5) Capture probable <input type="checkbox"/>	Rapport d'autopsie rempli <input type="checkbox"/>	
certaine <input type="checkbox"/>	Bagué <input type="checkbox"/>	Références de la bague :
Blessures <input type="checkbox"/>		
Renseignements complémentaires au dos de la fiche <input type="checkbox"/>		

5. Circonstances de l'observation. par hasard <input type="checkbox"/>	Photos prises <input type="checkbox"/>
par informateur <input type="checkbox"/>	NOM, Prénom, Courriel :
Traits caractéristiques de capture :	
Engin : chalut de fond <input type="checkbox"/> ; chalut pélagique <input type="checkbox"/> ; filet maillant de fond <input type="checkbox"/> ; filet maillant dérivant <input type="checkbox"/> ; trémail <input type="checkbox"/> ; filet langoustier <input type="checkbox"/> ; filet tournant à sardine <input type="checkbox"/> ; filet tournant à thon <input type="checkbox"/> ; palangre fond <input type="checkbox"/> ; palangre dérivante <input type="checkbox"/> ; autre <input type="checkbox"/> (préciser) : _____ ; Bateau (Nom - Type - N°) :	
Prélèvements effectués : <input type="checkbox"/> (préciser)	
Autres observations (épizoïtes, etc.) :	
Renseignements complémentaires au dos de la fiche <input type="checkbox"/>	

6. Mensurations [cm]	Renseignements complémentaires (anomalies des écailles , etc.) au dos de la fiche <input type="checkbox"/>
-----------------------------	--

Lcs :
 Lcm :
 Lds :
 Ldm :
 lc :
 ld :
 LP :
 IT :
 P [kg] :



Écailles (Nombre) : pF; , N: , V: , Cg: , Cd: , Mg: , Md: , sC: , iMg: , iMd:
 C: costales; d: droite; g: gauche; LP: longueur plastron; IT: largeur tête; iM; infra-marginale; M: marginale; N:
 nucale; pF: préfrontale; sC: supra-caudale; V: vertébrale

7. Obs. ou Rédacteur NOM Prénom :

Date de rédaction :

Adresse :

Tél./Fax/Courriel :

[14-10-2012]

Renvoyer la fiche à : <rtmmf.coord@gmail.com>

ANNEXE 2

LISTE DES CORRESPONDANTS DES RESEAUX TORTUES MARINES DE FRANCE METROPOLITAINE (au 1^{er} janvier 2015)

2a RTMMF

AGOSTINI	Sylvia	UNIV CORSE/STELLA MARE
AGULLO	André	ONCFS
ASTROU	Adèle	STARESO
AUGA-BASCOU	Thierry	
BALDI	Yoann	IFREMER
BAUDIN	Etienne	PNPC
BAZZICONI	Jean-Gabriel	
BEAL	Alexandra	Musée Océanographique Monaco
BEAU	Florent	CC Golfe de Saint-Tropez
BEFORT	Joanne	Laboratoire vétérinaire du Gard
BENARD	Aymeric	
BERGERE	Hervé	PNPC
BERQUEZ	Benoît	PMI-OEC
BOCHATAY	Christophe	
BOURGOIN	Mégane	CEFE
BRANDA	Frédéric	
CANNAC	Magali	OEC
CARLES	Marc	ONCFS
CASALTA	Bérangère	CC Golfe de Saint-Tropez
CASTERAN	Camille	PNPC
CATTEAU	Sidonie	
CAUZID-ESPERANDIEU	Alain	
CERISIER	Johann	
CESARINI	Catherine	Coordinateur RTMMF Corse
CLARO	Françoise	MNHN
CLEMENT	Anne- Laure	PARC COTE BLEUE
CORBOBESSE	Yann	PNPC
CORDA	Carole	RTMMF
CORRE	Marion	PNPC
COURSIER-FOURNIAL	Peggy	PNPC
DHERMAIN	Frank	
DI MEGLIO	Sylvère	
DONNAY	Annick	STARESO
DUPONT	Laurent	
FABRE FRANCESCHI	Julien	
FERRET	Eric	ONCFS
FOSSET	Arnaud	PNPC
FREJEFOND	Charlène	STARESO

GALGANI	François	IFREMER
GAMBAIANI	Delphine	CESTMED
GARCIA	Nicole	Univ Mediterranée
GARCIA-ROG	Virginie	
GAUFFREAU	Yvelise	DREAL Corse
GERIGNY	Olivia	
GERMAIN-PIGNO	Sophie	Aquarium Agde
GHIGLIONE	Mylène	PARC GOLFE LION
GOULESQUE	Dominique	
GOUT	Bruno	
HOLSTEIN	Véronique	
IMBERT	Matthieu	PARC COTE BLEUE
JAMME	Stéphane	
JAUBERT	Raynald	PNPC
JOUSSEAUME	Matthieu	STARESO
JULLIAN	Eric	PNPC
JUNAC	Florian	PNPC
LELONG	Patrick	Institut Paul Ricard
LESCURE	Lyvia	RESERVE
LIMOUZIN	Yannick	PARC COTE BLEUE
LOMBARD	Jérôme	GECEM
LOUBET	Julien	STATION BIO
MAROBIN-LOUCHE	Delphine	Parc Camargue
MASINSKI	Isabelle	
MAXIME	Laurent	PNPC
MIAUD	Claude	CEFE-CNRS
MICOUT	Laurence	
MOISSON	Pierre	A Cupulatta
MORI	Anthony	
MOSCONI	Pascal	
MOUSSAY	Clélia	PNPC
MOZERE	Fabrice	ONCFS
NEGRE	Nicolas	OEC
NICOLAI	Anthony	
OBADIA	Céline	PNPC
OLIVER	Guy	
PAOLINI	François	PNRC
PASSELAIGUE	Françoise	Univ /Mediterranée
PATRISSI	Michela	STARESO
PEIRACHE	Marion	PNPC
PERE	Anthony	STARESO
PERICARD	Jean-Marie	Clinique vétérinaire de Sigean
RIVOAL	Ronan	RESERVE
ROBERT	Nicolas	
ROMANS	Pascal	STATION BIO

SACCHI	Jacques	Coordonateur RTMMF
SANTARELLI	Felix	PMI-OEC
SANTARELLI	Paul	PMI-OEC
SEGUI	Christophe	
SENEGAS	Jean-Baptiste	CESTMED
SOULIE	Jacques	
TAVERNIER	Julien	PNRC
THERON	Didier	Musée Océanographique Monaco
TOMASI	Nicolas	UNIV CORSE/STELLA MARE
VALLEE SYGUT	Angélique	Musée Océanographique Monaco

2b RTMAE

ANSELME	Christiane	RNE 17+RTMAE
AUDRY	Alain	RNE 33+RTMAE
AUFFRET	Stéphane	Océarium du Croisic
AUGE	Olivier	ONCFS SD22
AVRIL	Julien	RNE 50+RTMAE
BARDOT	Denis	RNE 33+RTMAE
BARTHE	Chrys	ONCFS SD 40
BARTHELEMY	Dominique	Oceanopolis
BASTAT	Claudine	ONCFS SD 44
BEAUVAIS	Thierry	ONCFS SD 17
BECOT	Matthieu	ONCFS SD 44
BEELE	Xavier	SDIS 40
BELLEGANTE	Romain	Aquarium La Rochelle
BIBES	Philippe	ONCFS SD 40
BIRAC	Philippe	RNE 33+RTMAE
BLONDY	Frédéric	ONCFS BMI Aquitaine
BONZI	Cédric	Sealand (Aquarium de Noirmoutier)
BOUBERT	Jean-Jacques	SEPANSO – Réserve naturelle du Banc d'Arguin
BOUCHARD	Colin	Observatoire PELAGIS - ULR
BOURE	Gérald	ONCFS SD 35
BOURNEL	Vincent	ONCFS BMI Poitou-Charentes
BOYER	Baptiste	ONCFS SD 14
BRANQUET	Anna	ONCFS SD 35
BRIARD	Olivier	Musée de la Mer - SEM Pôle Biarritz Océan
BRIDIER	Julen	ITSAS ARIMA
BUJARD	Eric	Mairie de Moliets
CADIOU	Sébastien	Oceanopolis
CAILLE	Marion	RNE 50+RTMAE

CARRE	Jean-Marie	Oceanopolis
CASSERON	Olivier	Aquarium La Rochelle
CAUCHY	Alexandre	ONCFS SD 56
CAULE	Serge	ONCFS SD 40
CEYRAC	Laura	RNE17 + RTMAE
CHAILLOUX	Laurent	Sapeurs Pompiers 85
CHARRONNEAU	Carine	RNE 85+RTMAE
CHARTIER	Eric	Office National des Forêts
CHAUVEAU	Manoëlle	GECC
CLAVIER	Philippe	ONCFS SD 33 Médoc
COMMENGE	Laurie	Parc Naturel Marin Iroise - AAMP
COTTALORDA	Bernadette	Association HIRONDELLE
COUTANT	Mathieu	Aquarium La Rochelle
COUTANT	Pascal	Aquarium La Rochelle
CROZE	Monique	Association Hironnelle
DABIN	Willy	Observatoire PELAGIS - ULR
DELL'AMICO	Florence	Aquarium La Rochelle
DELORME	Dimitri	SEPANSO- Réserve naturelle du Banc d'Arguin
DEMARET	Fabien	Observatoire Pelagis – ULR
DEWEZ	Alexandre	GEFMA
DIRAISON	Philippe	RNE 40+RTMAE
DIXNEUF	Stéphane	Parc Naturel Marin Iroise - AAMP
DOREMUS	Ghislain	Observatoire PELAGIS - ULR
DUFOUR	Morgane	CPIE MEDOC
DURAND	Jean-François	Aquarium La Rochelle
ESCLAFFER	Hugues	ONCFS DR Nord Ouest
ETCHEBARNE	Jean-Bernard	ONCFS SD 64
ETCHECAHAR	Christian	ONCFS SD 17
GABILLARD	François	GMN
GASPAR	Cécile	RNE 33+RTMAE
GERARD	Daniel	ONCFS SD 17
GERONY	Eki	Aquarium La Rochelle
GLADY	Vincent	Aquarium La Rochelle)
GOASDOUE	Jean	Oceanopolis
GOUELLO	Olivier	Oceanopolis
GOURHAND	Jean-Luc	Aquarium La Rochelle
GRANDPIERRE	Matthias	SEPANSO- Réserve naturelle du Banc d'Arguin
GRIT	Anaïde	ONCFS SD 85
GROISARD	Annick	RNE 85+RTMAE

GUILLOUZO	Yann	Grand Aquarium de St Malo
HAIE	Sylvain	Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon - LPO
HEMON	Audrey	Syndicat mixte de la Baie du Mont Saint-Michel
HERAULT	Thomas	CREN Poitou-Charentes
HUBERT	Romain	Parc Naturel Marin Iroise - AAMP
JAOUEN	Blandine	Grand Aquarium de St Malo
JEHENNE	Florence	RNE 29 + RTMAE
JOSSE	Thierry	ONCFS SD 17
JOYEUX	Emmanuel	ONCFS SD 85
LABATUT	Sylvie	RNE 33+RTMAE
LAFOND	Jean-Pierre	ONCFS BMI Bretagne-Pays de Loire
LAMY	Philippe	RNE 85 + RTMAE
LANGFORD	Alexandra	Cabinet vétérinaire
LAPOUYADE	Patrick	CIPIE MEDOC
LARAN	Sophie	Observatoire Pelagis-ULR
LARGE	Evelyne	RNE 29+RTMAE
LAURENT	Sylvain	SEPANSO - Réserve Naturelle du Banc d'Arguin
LE CRAS	Arnaud	ONCFS BMI Bretagne-Pays de Loire
LE PADELLEC	Yann	ONCFS SD 14
LEFEBVRE	Vincent	SMEL
LEGRAND	Sébastien	ONCFS SD 14
LEICHER	Marine	Réserve Naturelle Marais de Séné -Bretagne Vivante
LERENARD	Didier	RNE 14+RTMAE
MAGGIORANI	Jean-Michel	Aquarium La Rochelle
MARQUIS	Jacques	ONCFS BMI Atlantique
MAZEIRAUD	Vincent	CASAGEC
MEUNIER	Anne	Aquarium La Rochelle
MIRTAİN	Christian	RNE 33 + RTMAE
MOAL	Gaël	ONCFS SD 29
MORAUX - BULTEAU	Emilie	ITSAS ARIMA
MORINIERE	Pierre	Aquarium La Rochelle
NOUAR	Bastien	SMEL
PELTIER	Hélène	Observatoire Pelagis - ULR
PERRI	Morgane	AL LARK
PORTMANN	Alexandre	RNE 40+RTMAE
RENAUD	Didier	ONCFS SD 17
RICART	Amandine	RNE 22+RTMAE
RICART	Claude	RNE 22+RTMAE
ROZEC	Xavier	ONCFS SD 29
RUATTI	Jacques	RNE 33 + RTMAE

RULIN	Guillaume	ONCFS SD 17
SIMIAN	Gaëlle	MNHN – Station marine de Dinard
SOULIER	Laurent	IMA
SPITZ	Jérôme	Observatoire PELAGIS - ULR
TEILLET	Christelle	Aquarium Arcachon
TOMOWIAK	Hélène	RNE 17 + RTMAE
TOULOT	Aurore	ITSAS ARIMA
TOUTAIN	Yann	LPO Aquitaine
UZAN-ALLARD	Samuel	ONCFS SD 50
VAN CANNEYT	Olivier	Observatoire PELAGIS - ULR
VEILLARD	Samuel	RNE 85 +RTMAE
VIMPERE	Jean	RNE 85 + RTMAE
VIRGILI	Auriane	Observatoire PELAGIS -ULR
VUILLEMOT	Christophe	ONCFS BMI Poitou-Charentes
ZANUTTINI	Cyrielle	GECC
ZIEBACZ	Gregory	RNE 17 + RTMAE

ANNEXE 3

PUBLICATIONS DES RESEAUX TORTUES MARINES DE FRANCE METROPOLITAINE

Aquarium La Rochelle – RTMAE

- Duguy R. 1968. Note sur la fréquence de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) près des côtes de la Charente Maritime. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritimes*, 4(8) : 8-16
- Duguy R., Duron M. & Alzieu Cl. 1980. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1979. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 6(7) : 681-691
- Duguy R. & Duron M. 1981. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1980. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 6(8) : 819-826
- Duguy R. & Duron M. 1982. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1981. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 6(9) : 1015-1020
- Duguy R. & Duron M. 1983. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1982. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 7(1) : 153-157
- Duguy R. & Duron M. 1984. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1983. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 7 (2) : 227-230
- Duguy R. & Duron M. 1985. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1984. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 7 : 381-384
- Duguy R. 1986. Observations de tortues marines sur les côtes de France en 1985. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 7 (4) : 543-546
- Duguy R. 1987. Observations de tortues marines sur les côtes de France en 1986. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 7(5) : 641-642
- Duguy R. 1988. Observations de tortues marines sur les côtes de France en 1987. *Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime*, 7(6) : 727-728
- Duguy R. 1989. Les observations de tortues luth sur les côtes de France en 1989 - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 7 (8) : 959-960
- Almor P., Raga J.A., Abril E., Balbuena J.A. & Duguy R. 1989. Parasitisme de la tortue luth *Dermochelys coriacea* (Linnaeus, 1766) dans les eaux européennes par *Pyelosomum renicapite* (Leidy, 1856). *Vie Milieu*, 39(1) :57-59
- Duguy R. 1990. Les observations de tortues marines en 1990 (Manche et Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 7 (9) : 1053-1057
- Duguy R. 1992. Les observations de tortues marines en 1991 (Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (1) : 35-37.
- Duguy R. 1993. Les observations de tortues marines en 1992 (Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (2) : 129-131.
- Duguy R. 1993. La tortue luth (*Dermochelys coriacea*) sur les côtes de France - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, suppl. 38 p.
- Duguy R. 1994. Les observations de tortues marines en 1993 (Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (3) : 235-238.
- Duguy R. 1995. Les observations de tortues marines en 1994 (Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (4) : 403-406.
- Duguy R. 1996. Les observations de tortues marines en 1995 (Atlantique) - *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (5) : 505-513.
- Duguy R., Morinière P., Spano M.A. 1997. Observations de tortues marines en 1996 (Atlantique). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (6) : 625-632.
- Duguy R. 1997. Les tortues marines dans le golfe de Gascogne 1997. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (6) : 633-645.
- Duguy R., Morinière P., Meunier A. 1998. Observations de tortues marines en 1997 (Atlantique). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (7) : 761-779.
- Duguy R., Morinière P. & Le Milinaire C. 1998. Facteurs de mortalité observés chez les tortues marines dans le golfe de Gascogne – *Oceanologica Acta* 21 (2) : 383 – 388.
- Duguy R., Morinière P., Meunier A. 1999. Observations de tortues marines en 1998 (Atlantique). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (8) : 911-924.

- Duguy R., Morinière P., Meunier A. 2000. Observations de tortues marines en 1999 (Atlantique et Manche). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (9) : 1025-1034.
- Duguy R., Morinière P. & Meunier A. 2000. L'ingestion de déchets flottants par la tortue luth *Dermochelys coriacea* (Vandelli, 1761) dans le golfe de Gascogne. *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 8 (9) : 1035-1038.
- Morinière P., Duguy R. & Meunier A. 2001. Les tortues luth sur les côtes atlantiques françaises – Résultats scientifiques et sensibilisation du public. *Bull. Instit. Océan. Monaco*, 20 (1) : 379-386
- Duguy R., Morinière P., Meunier A. 2001. Observations de tortues marines en 2000 (Atlantique et Manche). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (1) : 17-25.
- Duguy R., Morinière P., Meunier A. 2002. Observations de tortues marines en 2001 (Atlantique et Manche). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (2) : 161-172.
- Duguy R., Morinière P., Meunier A. 2003. Observations de tortues marines en 2002 (Atlantique et Manche). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (3) : 265-273.
- Duguy R., Morinière P., Meunier A. 2004. Observations de tortues marines en 2003 (Côtes atlantiques). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (4) : 361-366.
- Duguy R., Morinière P., Meunier A. 2005. Observations de tortues marines en 2004 (Côtes atlantiques). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (5) : 461-466.
- Duguy R., Morinière P., Meunier A. 2006. Observations de tortues marines en 2005 (Côtes atlantiques françaises). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (6) : 607-611.
- Duguy R., Morinière P., Meunier A. 2007. A. Observations de tortues marines en 2006 (Golfe de Gascogne). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (7) : 695-698.
- Duguy R., Morinière P., Meunier A. 2008. Observations de tortues marines en 2007 (Côtes atlantiques françaises). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 9 (8) : 797-804.
- Dell'Amico F., Morinière P. 2010. Observations de tortues marines en 2008 et 2009 (Côtes atlantiques françaises). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 10 (1) : 69-76.
- Dell'Amico F., Morinière P. 2011. Observations des tortues marines et des poissons-lunes en 2010 (côtes atlantiques françaises). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 10 (2) : 237-243.
- Morinière P. & Dell'Amico F. 2011. Synthèse des observations de tortues marines sur la façade Manche-Atlantique de 1988 à 2008. *Bull. soc. Herp. Fr.* 139-140 : 131-141.
- Dell'Amico F., Morinière P. 2012. Observations des tortues marines et des poissons-lunes en 2011 (côtes atlantiques françaises). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 10 (3) : 353-361.
- Monzón-Argüello C., Dell'Amico F., Morinière P., Marco A., López-Jurado L.F., Hays G.C., Scott R., Marsh R. and Lee P.L.M. 2012. Lost at sea: genetic, oceanographic and meteorological evidence for storm-forced dispersal. *J. R. Soc. Interface*, 9: 1725-1732.
- Dell'Amico F., Morinière P. 2013. Observations des tortues marines et des poissons-lunes en 2012 (côtes atlantiques françaises). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 10 (4) : 437-445.
- Dell'Amico F. & Gambaiani D. 2013. Bases scientifiques et techniques en vue de l'élaboration d'un objectif de qualité environnementale pour l'impact des déchets sur les tortues marines en Europe. 53 p. + annexes.
- Dell'Amico F., Morinière P. 2014. Observations des tortues marines et des poissons-lunes en 2013 (côtes atlantiques françaises). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 10 (5) : 551-557.
- McClellan C.M., Brereton T., Dell'Amico F., Johns D.G., Cucknell A-C., Patrick S.C., Penrose R., Ridoux V., Solandt J-L., Stephan E., Votier S.C., Williams R., Godley B.J. 2014. Understanding the distribution of marine megafauna in the English Channel Region: Identifying key habitats for conservation within the busiest seaway on earth. *PlosOne* Vol. 9 Issue 2 e89720.
- Dell'Amico F., Morinière P. 2014. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea*) sur les îles d'Ouessant, Molène et archipel. *Natur Eussa*, 5 : 70-71.

Dell'Amico F., Morinière P. 2015. Observations des tortues marines et des poissons-lunes en 2014 (façade Manche-Atlantique). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 2014, 10 (6) : 675-681.

SHF- RTMMF

Delaugerre M. & Cesarini C., 2004. - Confirmed Nesting of the Loggerhead Turtle in Corsica. - *Marine Turtle Newsletter*, 104 : 12.

Laurent L., Oliver G., Nougarede J.-P., Groul J.-M., Robert P., Cheylan M., Finelli F., Bompar J.-M. & Dhermain F., 1997. - Observations de Tortues marines en Méditerranée française : données anciennes inédites, années 1996 et 1997. - *Faune de Provence (C.E.E.P.)*, 18 : 95-101.

Delaugerre M. & Laurent L., 1989. - La nidification de la Tortue luth, *Dermochelys coriacea* (Vandelli, 1761) en Méditerranée. - *Bulletin de la Société herpétologique de France*, 50 : 9-18.

Lescure J., 2010 – Les tortues marines. In: Vacher J.-P. & Geniez M. (coords), Les reptiles de France, pp. 240-243. Biotope (Collection Parthénope), Mèze & Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544 p.

Lescure J., 2012 – *Eretmochelys imbricata* (Linné, 1766). Tortue Caret. In: Lescure J. & Massary de J.-C., (coords), Atlas des Amphibiens et Reptiles de France, pp. 150-151. Biotope (Collection Pathénope), Mèze; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité). 272 p.

Lescure J., Catteau S., Sénégas J.-B., Oliver G. ; Massary J.-C. de, Cesarini C. & Sacchi J. 2014 – Présence de la Tortue verte, *Chelonia mydas*, en Méditerranée française. *Bulletin de la Société herpétologique de France*, 154 (à paraître).

Maille C., Pezin C. & Oliver G. 1998 – Les tortues marines de Méditerranée. *Courr. Nat.*, 169: 24-30.

Oliver G., 1986. Captures et observations de Tortues luth, *Dermochelys coriacea* (Linnaeus, 1766), sur les côtes françaises de la Méditerranée. - *Vie et Milieu*, 36 (2) : 145-149.

Oliver G. & Pigno A., 2005. - Première observation d'une Tortue de Kemp, *Lepidochelys kempii* (Garman, 1880), (Reptilia, Cheloniidae), sur les côtes françaises de Méditerranée. *Bulletin de la Société herpétologique de France*, 116 : 5-12.

Oliver G., 2006. - Tortues marines de Méditerranée : dernières nouvelles. – Actes du 8^e Séminaire du R.N.E. (Réseau National d'Échouages), Picardie Nature & Centre de Recherches sur les Mammifères marins, Lanchères (Somme), 18-19 novembre 2006 : 14.

Oliver G., 2010 – France. In Casale P. & Margaritoulis D. (eds). Sea turtles in Mediterranean. Distribution, threats and conservation priorities. 77-81.

Oliver G., 2014. – Données historiques et nouvelles observations concernant les Tortues marines (Reptilia, Cheloniidae) sur les côtes françaises de Méditerranée (1996-2010). *Bulletin de la Société herpétologique de France*, 149 : 25-57.

Oliver G., 2014. – Variabilité et malformation de l'écaillage de la Caouanne, *Caretta caretta* (Linnaeus, 1758) (Reptilia, Cheloniidae) sur les côtes françaises de Méditerranée. *Bulletin de la Société herpétologique de France*, 150 : 9-23.

Revelles M., Camiñas J.A., Cardona L., Parga M.L., Tomás J., Aguilar A., Alegre F., Raga A., Bertolero A. & Oliver G., 2008. - Tagging reveals limited exchange of immature loggerhead sea turtles (*Caretta caretta*) between regions in the western Mediterranean. – *Scienza marina*, 72 (3): 511-518.

Sacchi J., 2008. – Impact des techniques de pêche sur l'environnement en Méditerranée. – Rome, Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée, *Études et Revues*, 84 : I-IX+1-62.

Sénégas J.-B., Hochscheid S., Groul J.-M., Lagarrigue B. & Bentivegna F., 2008. – Discovery of the northernmost loggerhead sea turtle (*Caretta caretta*) nest. – *Journal of Marine Biological Association, Biodiversity records* : 1-4 (published on line).

ANNEXE 4

PROGRAMMES SCIENTIFIQUES ET PARTENAIRES ASSOCIES A L'EXPLOITATION SCIENTIFIQUE DES ECHANTILLONS ET DONNEES RECOLTEES PAR LE RTMMF ET LE RTMAE DE FRANCE METROPOLITAINE

ETUDE	ECHANTILLONS/DONNEES VALORISES	PARTENAIRES	RESEAU CONCERNE
Génétique	Tissus mous	CEFE Montpellier Estación Biológica Doñana (CSIC, Espagne), NOAA (National Marine Fisheries Service, Marine Turtle Genetics Program, Etats-Unis)	RTMMF RTMAE
Démographie/ Squeletto-chronologie	Os longs	CEFE Montpellier NOAA (National Marine Fisheries Service)	RTMMF RTMAE
Causes de morbidité et de mortalité	Tissus, description des lésions externes, compte-rendus d'autopsies et d'examens complémentaires	Laboratoires départementaux des services vétérinaires et praticiens référents	RTMMF RTMAE
Impact des pressions anthropiques	Circonstances d'interaction avec les activités humaines, description des lésions externes, tractus digestifs congelés (déchets ingérés, hameçons)	CESTMed CESTM/Aquarium La Rochelle	RTMMF RTMAE
Programmes à venir (toxicologie, écologie trophique, habitats, dynamique des populations)	Banque de tissus et d'éléments témoins d'interactions (hameçons, déchets ingérés etc...), parasites et épizoïtes	CESTMed CESTM/Aquarium La Rochelle	RTMMF RTMAE
Programmes à venir	Documents photographiques et vidéos	CESTMed CESTM/Aquarium La Rochelle	RTMMF RTMAE

ANNEXE 5

LISTE DES CENTRES HABILITES A REALISER CERTAINES INTERVENTIONS SPECIFIQUES SUR LES TORTUES MARINES ET LEURS PRODUITS

1. CESTMed, Seaquarium, Le Grau du Roi
2. CEFE, laboratoire EPHE, Montpellier
3. CESTM/Aquarium La Rochelle
4. Ifremer, Bastia
5. CARI, Corte
6. Laboratoires départementaux des services vétérinaires du Gard et de Bastia
7. Réserve des Bouches de Bonifacio, Pianottoli
8. STARESO, Calvi
9. Université, Corte
10. Clinique vétérinaire du Centre A Cupulata (Dr Moisson), Ajaccio
11. Cabinet vétérinaire du Dr Maertens, Lunel
12. Cabinet vétérinaire du Dr Péricard, Sigean
13. Clinique vétérinaire du Marineland, Antibes
14. Clinique vétérinaire du Dr Bénard, Ajaccio
15. MNHN
16. Coordinateurs du RTMMF (SHF), Sète et Corte
17. Aquarium de Biarritz
18. Musée-Aquarium d'Arcachon
19. SCP Audry du Dr Audry, Soulac sur mer
20. Sealand, Aquarium de Noirmoutier en l'île
21. Océarium du Croisic
22. Océanopolis, Brest
23. Grand Aquarium de Saint Malo

Interventions autorisées	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
stockage temporaire d'un animal mort	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
pose d'une marque d'identification et de suivi individuels (télémétrie)	X	X	X	X	X																			
prélèvement de matériel biologique sur animal vivant	X	X	X		X					X	X	X	X	X					X					
détention prolongée d'échantillons de matériel biologique	X	X	X	X	X										X		X	X	X	X	X	X	X	X
Transport, détention prolongée et utilisation des œufs		X													X	X								

ANNEXE 6

PROTOCOLES DE PRELEVEMENT D'ÉCHANTILLONS BIOLOGIQUES ET DE POSE D'UNE MARQUE

1) TORTUES VIVANTES

1.1) Protocoles de prélèvement d'échantillon de peau

Seules les personnes habilitées (mention figurant sur la carte verte) sont autorisées à effectuer un prélèvement de peau superficiel sur les tortues marines; ce prélèvement ne peut être effectué qu'une seule fois, avant le relâcher ou durant la période de soins, s'il est possible de mutualiser l'intervention avec les prélèvements nécessaires pour des raisons vétérinaires.

Utilisation : études d'écotoxicologie/ biomarqueurs des polluants marins et de génétique

- 1) Enfiler des gants
- 2) Désinfecter la peau de la tortue (au niveau d'un pli de peau de la région inguinale, ou d'une palette nataoire postérieure, entre deux écailles distales), ou région à l'aide de Bétadine et alcool
- 3) Appliquer la solution anesthésique locale sur la zone à prélever (lidocaïne, lignocaïne ou xylocaïne) et attendre 2 minutes
- 4) Prélever un échantillon de peau à l'aide du punch stérile (2 à 4mm de diamètre selon la taille de la tortue) et de la pince stérile et le déposer dans le contenant prévu à cet effet
- 5) Appliquer une goutte d'eau oxygénée sur la zone cutanée prélevée sur la tortue

Conditionner l'échantillon (aluminium pour l'écotoxicologie, flacon d'éthanol) et étiqueter le contenant (Date, localité où la tortue a été trouvée, espèce, n° identifiant en rapport avec la fiche descriptive, longueur courbe de carapace, nature de l'échantillon, nom du manipulateur,) et le stocker dans l'attente de son envoi au laboratoire.

1.2) Protocole de prélèvement d'échantillon de phanère sur un spécimen de Chéloniidé

Prélever délicatement et superficiellement par raclage avec un scalpel un à deux cm² de kératine (feuillelet superficiel sur une écaille de la dossière depourvue d'épibionte), l'emballer dans une feuille d'aluminium, et le stocker temporairement à -20°C

1.3) Protocole de prélèvement de sang

Seules les personnes habilitées (mention figurant sur la carte verte) sont autorisées à effectuer un prélèvement de sang sur les tortues marines; ce prélèvement ne peut être effectué qu'une seule fois, avant le relâcher ou durant la période de soins, s'il est possible de mutualiser l'intervention avec les prélèvements nécessaires pour des raisons vétérinaires.

Chéloniidés:

- 1) Enfiler des gants
- 2) Désinfecter la région cervicale de la tortue à l'aide de Bétadine puis alcool.
- 3) Prélever 1 à 3 ml de sang au niveau du sinus dorso-cervical (cf formation pratique) à l'aide d'une seringue et d'une aiguille adaptées à la taille de la tortue:
 0,5 kg: 23/0,5"
 0,5-5 kg: 21/1"
 >5kg: 21/1,5"
- 4) Transférer le sang dans le tube sec (écotoxicologie) ou dans le tube contenant de l'éthanol à 70°
- 5) Etiqueter l'échantillon (Date, localité où la tortue a été trouvée, espèce, n° identifiant en rapport avec la fiche descriptive, longueur courbe de carapace, nature de l'échantillon, nom du manipulateur) et le stocker dans l'attente de son envoi au laboratoire.

Dermochéiliidés

- 1) Enfiler des gants
- 2) Désinfecter la région du sinus veineux de la palette natatoire postérieure choisie (cf formation pratique) à l'aide de Bétadine puis alcool.
- 3) Prélever 1 à 3 ml de sang à l'aide d'une seringue équipée d'une aiguille 21/1,5"
- 4) Transférer le sang dans le tube sec (écotoxicologie) ou dans le tube contenant de l'éthanol à 70°
- 5) Etiqueter l'échantillon (Date, localité où la tortue a été trouvée, espèce, n° identifiant en rapport avec la fiche descriptive, longueur courbe de carapace, nature de l'échantillon, nom du manipulateur) et le stocker dans l'attente de son envoi au laboratoire.

2) TORTUES MORTES

2.1) Protocole de prélèvement de tissus pour analyse de l'ADN :

Au préalable, les outils (pinces et ciseaux) sont désinfectés comme suit: enfiler des gants chirurgicaux, plonger les outils dans une solution d'eau de javel ou de l'éthanol, puis les essuyer avec un chiffon imbibé d'éthanol (70 à 95°). Effectuer cette opération entre les prélèvements des différents spécimens.

1. Enfiler des gants
2. Prélever un morceau de tissu mou (e. g. à l'épaule ou en arrière d'une palette natatoire antérieure) d'environ 1 cm³.
3. Maintenir ce morceau avec la pince et le découper en plus petits fragments qui sont placés dans un tube.
4. Remplir le tube d'éthanol (95° si possible sinon concentration inférieure).
5. Etiqueter correctement chaque tube et le fermer hermétiquement. L'étiquetage peut se faire en plaçant directement dans le tube un morceau de papier où les informations de base (n° identifiant en rapport avec la fiche descriptive) sont inscrites au crayon à papier.
6. Stocker les tubes à température ambiante quelques heures (éviter les chaleurs élevées), puis au congélateur à - 20 °C.

2.2) Protocole de prélèvement de tissus pour la squelettochronologie :

1. Prélever une palette natatoire avant gauche (sinon droite). L'étiqueter convenablement (Date, localité où la tortue a été trouvée, espèce, n° identifiant en rapport avec la fiche descriptive, longueur courbe de carapace, nature de l'échantillon, nom du manipulateur) et la stocker au congélateur à – 20°C ou bien passer au point suivant.
2. Prélever l'humérus (recommandé) en essayant de supprimer le plus de tissus mous (muscles) associés.
3. Placer l'os dans un tube rempli d'éthanol (95° si possible sinon concentration inférieure) ou au congélateur à – 20°C. Etiqueter correctement (Date, localité où la tortue a été trouvée, espèce, n° identifiant en rapport avec la fiche descriptive, longueur courbe de carapace, nature de l'échantillon, nom du manipulateur).
4. Les tubes peuvent être conservés à température ambiante, de préférence dans une boîte hermétique à la lumière.

3) PROTOCOLE DE POSE D'UNE MARQUE DE SUIVI TELEMETRIQUE PAR SATELLITE SUR UNE TORTUE MARINE APPARTENANT AUX CHELONIIDES

Seuls les manipulateurs identifiés sont autorisés à marquer les tortues marines et uniquement dans le cadre du programme scientifique identifié sur la carte verte ; pour les autres programmes particuliers, des demandes spécifiques doivent être soumises aux services de l'Etat français

Les balises ne peuvent être posées que sur des individus de taille supérieure à 15 kg, 40 cm de longueur courbe de carapace.

1. Enfiler des gants
2. Placer la tortue dans une caisse de transport à fond lisse (afin d'éviter les risques d'abrasion du plastron), et d'une taille permettant à la tortue d'être bien calée.
3. Nettoyer la carapace de la tortue
4. Poncer avec du papier de verre le centre de l'écaille (2ème vertébrale) de la dossière sur laquelle la marque sera posée, en évitant la zone de jointure avec les autres écailles
5. Préparer le mélange de colle (mélanger le produit 1 et 2)
6. Poser la colle sur la balise et appliquer cette dernière sur la dossière, antenne vers la queue
7. Comme précisé lors de la formation, veiller à profiler le surplus de résine de façon à éviter les angles pouvant constituer un obstacle hydrodynamique et gêner la tortue dans ses déplacements
8. Laisser sécher ½ H (selon le mode d'emploi pour les nouvelles colles)

ANNEXE 7

CONTENU DES FORMATIONS DISPENSEES AUX CORRESPONDANTS DU RTMMF ET DU RTMAE

théorique

détermination des espèces de tortues marines fréquentant les eaux françaises

éléments de biologie et d'anatomie

réglementation (protection, soins à la faune sauvage, expérimentation animale)

statut des espèces et populations, et politiques de conservation internationales

menaces et interactions avec les activités anthropiques

réseaux d'observation et centres de

soins en métropole, Groupe Tortues

Marines France

missions, activités, déontologie

objectifs, exploitation/valorisation des données,

résultats, diffusion aux administrations

programme scientifique cadre pour les interventions

équipement et organigramme d'intervention

collecte de données et d'échantillons biologiques

règles d'hygiène et de sécurité

attribution de la carte verte et déontologie

pratique

examen d'une carte verte

inventaire du matériel

simulation chronologique d'une intervention

détermination de l'espèce

identification des types d'écailles

examen des griffes et du bec

exercices de détermination à l'aide de la clé de détermination

prise de mesures biométriques

mesures de carapace tête et queue

relever d'un numéro de bague, d'une marque

identification individuelle

téléométrique et d'une puce (transpondeur)

angles, champs et éléments à photographier

photographie

(tête, corps, lésions, marques d'identification)

précisions à demander, abord de la personne, retour d'informations et remerciements

interview de l'informateur

examen d'éléments témoins d'interaction(pêche active ou fantôme, collisions, déchets) à rechercher sur le spécimen

témoins d'interaction

utilisation du formulaire de données

coordonnées / repères géographiques

informations sur l'informateur

engins et pratiques de pêche

état de l'animal

manipulation/autopsie

équipement/protection du manipulateur

manipulation d'une tortue morte

autopsie

prélèvement et conditionnement et étiquetage

d'échantillons biologiques et d'éléments témoins

d'interactions

premiers soins

manipulation d'une tortue vivante

position de la tortue

conditions d'environnement à contrôler dans l'attente du transfert ou du relâcher

supports remis au stagiaire

diaporamas en pdf

fiches de collecte de données et protocoles
livret théorique

validation des acquis

avis du coordinateur de réseau

avis du formateur

QCM

test pratique

ANNEXE 8

CHARTRE DES CORRESPONDANTS DE L'OBSERVATOIRE DES TORTUES MARINES DE FRANCE METROPOLITAINE POUR LA PÉRIODE 2016-2020 (à compléter par la mention de l'arrêté de subdélégation)

Considérant

- La Loi 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.
- L'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (Convention de Washington) par le règlement européen 3626/82 du 3 décembre 1982.
- La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Bern) élaborée en 1979 et adoptée par la France en 1989.
- La Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn) élaborée en 1979 et adoptée par la France en 1990.
- La Convention relative à la diversité biologique élaborée en 1992 (Convention de Rio) et adoptée par la France en 1992.
- La Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est (Convention OSPAR) élaborée en 1992 et ratifiée par la France en 1992.
- La Directive européenne 92/73 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage de 1992 (Directive Habitats).

- La Convention relative à la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen (Convention de Barcelone) amendée en 1995 et ratifiée par la France en 2001.
- L'Arrêté ministériel du 22 décembre 1999 fixant les conditions de demande et d'instruction des autorisations exceptionnelles portant sur des spécimens appartenant à des espèces protégées.
- La Politique commune des pêches européennes réformée en 2002 intégrant les exigences en matière de protection de l'environnement marin.
- L'Arrêté ministériel du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection.
- Le règlement (CE) n°1967-2006 du Conseil du 21 décembre 2006 relatif aux mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée interdisant de capturer délibérément, de détenir à bord, de transborder ou de débarquer des espèces marines visées à l'annexe IV de la directive 92/43/CE (DHFF)
- L'Arrêté (Ministère chargé de l'environnement et de la pêche) du ***** autorisant la capture, le prélèvement et le transport des spécimens de toutes les espèces de tortues marines et de leurs produits biologiques à des fins de sauvetage et scientifique, par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Préambule

La France a une responsabilité patrimoniale élevée à l'égard des tortues marines (6 des 7 espèces présentes, sites de ponte majeurs en outre-mer) ; ces espèces, qui font partie des espèces les plus menacées (statut liste rouge UICN « vulnérable » à « en danger critique d'extinction » selon les espèces) sont protégées par plusieurs conventions et accords internationaux, et un arrêté national du 1^{er} octobre 2005. Le suivi des échouages et de capture accidentelle de tortues marines est un bon indicateur pour mesurer l'état de leurs populations et l'impact des pressions qui s'exercent sur elles. Les activités du Réseau Tortues Marines d'Atlantique Est (RTMAE) et du Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF), prolongées par celles des centres de soins habilités, contribuent à l'acquisition de connaissances sur les populations de tortues marines dans le cadre du programme scientifique, et à la mise en oeuvre des engagements nationaux de surveillance et de sauvegarde des tortues marines en France métropolitaine. Le Muséum national d'Histoire naturelle, à qui le Ministère chargé de l'environnement et de la pêche a délégué l'attribution d'autorisation sur espèce protégée, encadre et assume la responsabilité des activités des Réseaux Tortues Marines de France métropolitaine sur ces espèces protégées ; ces activités doivent être menées avec la plus grande rigueur pour produire des indicateurs de suivi des populations performants et reconnus, et respecter les réglementations de protection de ces espèces et la biosécurité pour les personnes impliquées dans les activités des Réseaux. Avant toute transmission au MNHN d'un dossier de demande d'autorisation d'intervention sur tortue marine en France métropolitaine (« carte verte ») par le responsable de réseau, chaque candidat- correspondant doit prendre connaissance des engagements de chaque partenaire et signer la présente charte, qui sera jointe au dossier.

Article 1. Objet

Cette charte a pour objet de décrire les règles d'attribution de la « carte verte » aux correspondants du RTMAE et du RTMMF, et les règles de collecte des données collectées par les correspondants, et les règles de la transmission de ces données au responsable du réseau concerné, les règles de leur accessibilité.

Ces règles permettent d'assurer la qualité, la traçabilité et l'accessibilité des données d'observatoire des populations de tortues marines collectées par les correspondants du RTMAE sur la façade Manche- Atlantique et par les correspondants du RTMMF sur la façade méditerranéenne.

Article 2. Cadre et domaine d'application

Les activités des correspondants s'inscrivent dans le cadre du programme scientifique « Observatoire des Tortues marines: réseaux d'échouage, de sauvetage et d'observation de Tortues Marines de France métropolitaine », qui fait l'objet d'une autorisation d'intervention sur espèce protégée par le Ministère chargé de l'environnement, attribuée à chaque correspondant des Réseaux Tortues Marines par subdélégation au MNHN pour la période 2016-2020.

Le domaine d'application de cette charte concerne le suivi des populations de tortues marines à partir de l'exploitation scientifique des tortues observées lors d'échouages (indicateurs de distribution et d'abondance, démographie, habitats et ressources critiques, interactions avec les activités humaines, état sanitaire...), de captures accidentelles éventuelles sur les façades continentales françaises.

Article 3. Responsabilités du MNHN, de l'Aquarium La Rochelle – CESTM et de la SHF

- Le CESTM-Aquarium La Rochelle et la Société Herpétologique de France (SHF) assurent la coordination administrative ainsi que l'animation respectivement du RTMAE et du RTMMF. Ils constituent les dossiers de candidature des candidats à la fonction de correspondant et les transmettent au MNHN en vue de la délivrance de l'autorisation d'activités portant sur les tortues marines par le MNHN (matérialisée sous la forme d'une carte verte) (cf article 5). Le CESTM-Aquarium La Rochelle et la SHF assurent la traçabilité des données, des échantillons de matériel biologique et des analyses dont les échantillons font l'objet (base de données, banques de tissus et d'organes); ils produisent les synthèses annuelles et les expertises pour le MNHN et les administrations concernées (Ministère chargé de l'Environnement, Préfets) ; ils rendent compte du traitement des données auprès des correspondants, des administrations, notamment par le biais de rapports annuels.

- Le MNHN s'assure de l'application correcte des règles et obligations découlant de l'attribution des cartes vertes aux correspondants du RTMMF et du RTMAE. Il contribue au programme de formation des correspondants. Le MNHN établit et actualise les protocoles standardisés de collecte de données et d'échantillons avec le CESTM-Aquarium La Rochelle et la SHF, qui les diffusent auprès des correspondants des réseaux respectifs qu'ils coordonnent. Il met à jour la liste des correspondants chaque année en novembre, délivre, ou retire le cas échéant, les cartes vertes aux correspondants en décembre de chaque année.

Article 4. Durée de validité de l'autorisation

L'autorisation d'intervention sur espèces protégée est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Une nouvelle carte sera ensuite éditée pour les correspondants lors du prochain arrêté en 2021. Toutefois, en cas de manquement aux termes de la présente charte ou démission, cette carte pourra être retirée au correspondant par le MNHN avant l'expiration de la période.

Article 5. Conditions d'attribution de la « carte verte »

Les correspondants du RTMAE et du RTMMF coordonnés respectivement par le CESTM-Aquarium La Rochelle et la SHF sont identifiés par le biais d'une autorisation d'activités portant sur les tortues marines (carte verte). Cette autorisation est délivrée par le MNHN par délégation du Ministère chargé de l'Environnement sur demande du CESTM-Aquarium La Rochelle et de la SHF dans le cadre du programme scientifique « Observatoire du Patrimoine naturel : réseaux d'échouage et d'observation de Tortues Marines en France métropolitaine », après qu'ils aient suivi une formation dispensée par le MNHN, le RTMAE et le RTMMF, sur la conduite à tenir en cas d'échouage ou de capture accidentelle de tortues marines, et validation de leur dossier de candidature. Le dossier de demande de « carte verte » est constitué par le coordonnateur de réseau et comporte les éléments suivants : une lettre de motivation précisant le secteur d'intervention pour lequel le candidat postule, la fiche de candidature accompagnée d'une photo d'identité indiquant le nom du candidat au dos, l'attestation de formation comportant l'avis favorable du responsable de réseau concerné, la présente charte datée et signée.

Article 6 : Engagements des correspondants :

Le dépôt d'une demande de carte verte implique que le correspondant agit dans le respect de la législation et la réglementation concernant les espèces protégées. Il est seul responsable au regard de la loi pour les activités qu'il aurait menées en dehors de celles spécifiées sur la carte verte.

Le correspondant s'engage à exécuter les consignes d'intervention édictées par le coordonnateurs du réseau auquel il est rattaché, et à lui transmettre les informations et/ou les observations qu'il a recueillies.

L'autorisation est strictement personnelle et est attribuée pour un secteur géographique déterminé, qui est mentionné sur la carte verte. Les correspondants ayant obtenu l'agrément pour plusieurs départements, veilleront à n'intervenir dans les départements situés hors de leur résidence qu'après avoir pris contact avec leur coordinateur de réseau et s'être mis d'accord avec le (ou les) correspondant(s) de ce département.

Afin d'optimiser la valeur d'observatoire des données collectées, les correspondants du RTMAE et du RTMMF appliquent les protocoles standardisés et actualisés transmis respectivement par le CESTM-Aquarium La Rochelle et la SHF, et fournissent les éléments assurant la traçabilité des données, prélèvements et analyses réalisés dans le cadre des activités du programme scientifique.

Les correspondants ne sont autorisés à mener que les interventions et prélèvements prévus par l'autorisation dans le cadre du programme scientifique. Toute autre intervention ou collecte de données/échantillons doit faire l'objet d'une demande particulière pour un programme scientifique particulier distinct du présent programme.

Article 6. Gestion, traçabilité, utilisation et valorisation des données et échantillons biologiques

Les données et les échantillons sont centralisés selon les règles suivantes :

- Le CESTM-Aquarium La Rochelle et la SHF s'engagent à gérer respectivement une base de données Atlantique et une base de données Méditerranée qui contiennent l'ensemble des données d'échouage et de captures accidentelles éventuelles qui sont collectées par les correspondants, et centralisées depuis la mise en place du RTMAE et du RTMMF respectivement. Tout correspondant du RTMAE et du RTMMF, contribuant à l'enrichissement de la base de données, y a accès par simple demande auprès du CESTM-Aquarium La Rochelle et de la SHF.

- La base de données Atlantique gérée par le CESTM-Aquarium La Rochelle et la base Méditerranéenne gérée par le CEFE de Montpellier, le CESTMed et CARI permettent aussi la traçabilité des échantillons biologiques centralisés et stockés dans les banques de tissus et d'organes du CESTM-Aquarium La Rochelle pour l'Atlantique, et du CEFE de Montpellier du CESTMed et de CARI pour la Méditerranée.

Les données et les échantillons sont utilisés et valorisés selon les règles suivantes :

- Les données peuvent être utilisées par le CESTM-Aquarium La Rochelle, la SHF et le MNHN, pour réaliser les synthèses et expertises au plan national concernant l'état des populations de tortues marines conformément au programme scientifique et au(x) autre(s) programme(s) et/ou conventions en cours (Annexe 4). Dans ce cas, les responsables de la compilation, de l'analyse et de la rédaction des documents de synthèse et d'expertise sont co-auteurs et les producteurs (correspondants) des données sont identifiés explicitement.

- Les données et échantillons collectés dans le cadre du présent programme sont exploités, analysés par le CESTM-Aquarium La Rochelle, la SHF ou du MNHN, ou par les partenaires scientifiques de l'Observatoire (Annexe 4). Dans ce cas, les auteurs principaux des rapports et publications résultant de ces collaborations, associent les producteurs de données ou d'échantillons en fonction de l'importance de leur participation (co-signature, remerciement, identification).

- Tout document écrit issu de ces travaux est rendu disponible aux correspondants.

Article 7. Suivi de l'application de la Charte

Le suivi de l'application de la Charte est assuré par le CESTM-Aquarium La Rochelle et la SHF, et le MNHN.

S'il y a évidence de non respect de ses termes et plus particulièrement de non-transmission récurrente des données collectées par le correspondant au coordonnateur de Réseau ou d'intervention non autorisée sur les spécimens de tortues marines, le CESTM-Aquarium La Rochelle et la SHF en feront part au MNHN qui pourra suspendre l'autorisation d'intervention et retirer la carte verte de ce correspondant après l'en avoir informé.

Fait en double exemplaire à _____ le _____

Nom et signature du correspondant

Nom et signature du coordonnateur du RTMMF/ RTMAE (biffer la mention inutile)